

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2010

831/10

L'an deux mille dix et le mardi 14 décembre à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents :

Mmes Josiane BUCHACA, Michèle DERSON, Joséphine GROLEAU, Géraldine KERVELLA, Marion MAERTEN, Nadine SISTERNES,
MM. Christian ALLEMANY, Robert BAISSÉ, Gérard BARO, Gérard BARRAU, Guilhem BONNARIC, Louis BORRAS, Stephan BOYER, Marcel BUISSON, Bernard CHAUD, Adam DA SILVA, Richard DRUILLE, Jacques DUSSEAU, Jean-Claude FADAT, Robert GAIRAUD, André GALINIER, José GINER, Rémy GLOMOT, Michel GUIRAO, Alain HUC, Philippe HUPPE, Christian JANTEL, Bruno JULIEN, Yves LAUGE, Jean-Yves LE BOZEC, Jean-Baptiste MAJORY, Pierre MARHUENDA, Enriquè MATA, Michel MAS, Alain MICHEL, Gaël MINIER, Michel ODILE, Pierre PENALVA, Michel PREVOST, Ansiou REVALOR, Gérard ROQUES, Guy ROUDIER, Philippe ROUGEOT, Alain RYAUX, Alain SENEGAS, François TAUPIN, Michel TRINQUIER

Absents excusés :

Mme, Monique MOLINIER
MM. Jean-Michel BONNAFOUX, André FRETAY

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
30 DEC. 2010
SERVICE COURRIER

Objet : Création de nouveaux tarifs – Vente de compost

Monsieur le Président informe les délégués syndicaux que la plate forme de compostage d'Agde est désormais opérationnelle.

Il propose donc de fixer les tarifs de vente du compost et du broyat de végétaux comme suit :

- Compost de déchets verts

Tonnage	Tarif/tonne
Moins de 1 t	50,00 € net
1 à 10 t	40,00 € net
11 à 50 t	30,00 € net
51 à 100 t	27,00 € net
101 à 500 t	25,00 € net
501 à 1 000 t	23,00 € net
> 1000 t	21,00 € net

- Broyat de déchets verts

Tonnage	Tarif/tonne
0 à 100 t	5,00 € net
101 à 500 t	4,50 € net
501 à 1 000 t	4,00 € net
> 1000 t	3,50 € net

- Livraison

Le produit souhaité peut être livré pour un tarif de 12,00 € net/tonne, à partir de 8 tonnes.

Le Comité Syndical,

La présentation de Monsieur le Président entendue,

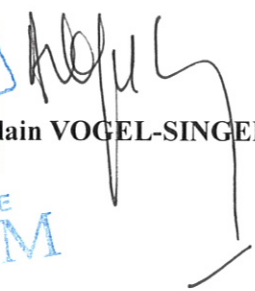
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à mettre en application les tarifs applicables à la vente du compost et du broyat de déchets verts, selon les conditions précédemment énoncées.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jour, mois et an susdits.

Le Président,


Alain VOGEL-SINGER


PEZENAS-AGDE
SICTOM